

Retour sur le Plan Rhône 1 : Bilan

Rappel de la gouvernance, nouveautés du Plan Rhône 2



Renaud MOREL

Responsable de la mission « Bassin, environnement, développement durable », SGAR Auvergne-Rhône-Alpes.

« Le Plan Rhône doit être un facilitateur de projets et doit permettre une mise en cohérence des politiques publiques. »

Suite aux trois crues majeures de 2002 et 2003 sur le delta du Rhône, une stratégie globale de prévention des inondations est mise en place en 2005 par trois régions (PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes), **le Plan Rhône est ainsi né**. Ce projet inter-régional d'envergure comporte aujourd'hui plusieurs volets comme la prévention des inondations mais également la transition énergétique ou le développement économique des territoires.

Signé en 2015 pour cinq ans, le 2^{ème} Plan Rhône maintient et renforce son action, notamment vers la gestion multifonctionnelle des eaux et des milieux.

Le contrat de plan réunit l'État et ses opérateurs, les 3 régions initiales ainsi que la Bourgogne-Franche-Comté, des acteurs économiques (EDF, CNR) et l'Europe, ce qui lui permet de **renforcer la cohérence des politiques publiques** mais aussi d'entamer des actions globales à l'échelle du territoire.

C'est **le SGAR (Etat)** qui porte l'**animation** visant à **faciliter**, à travers une dynamique partenariale forte, la mise en place d'actions et la **labellisation** des projets.

Avec **deux outils financiers d'importance, le CPIER et le POP FEDER**, les projets bénéficient d'une continuité de la mobilisation financière générale avec un engagement à hauteur de 555 M€ pour un objectif de 850 M€ de projets sur l'ensemble des volets thématiques.

**La labellisation facilite les échanges
entre financeurs et dynamise les
projets.**

Les actions du Plan Rhône 1 sur le volet « Qualité des eaux, Ressource et Biodiversité », bilan du CPIER 2007-2013



Laurence Clottes

Chef du service « Ressources en eau, milieux, fleuve Rhône », Agence de l'eau RMC.

« L'objectif du Plan Rhône 2 sur les zones humides est de travailler au rétablissement et à la préservation de leurs fonctionnalités. »

Avec le Plan Rhône, il s'agit de faire face aux conséquences de l'aménagement du bassin ayant entraîné la disparition de la diversité des espèces, des milieux annexes (lônes, forêts alluviales...), mais aussi le déclin des populations de poissons migrateurs.

Tout au long du **Plan Rhône 1**, l'objectif de **restauration physique** du fleuve prévoyait d'augmenter les débits réservés à l'aval des barrages, de reconnecter les lônes au fleuve et de favoriser la circulation des poissons depuis la mer vers les affluents. Grâce à un suivi scientifique reconnu mondialement, il est maintenant acté que **ce programme de renaturation a été efficace, avec une nette amélioration de l'état écologique des masses d'eau du Rhône.**

Le Plan Rhône 2 vise à poursuivre ces actions ambitieuses en **élargissant les secteurs historiques avec l'intégration de la Saône, et en diversifiant les projets.** Grâce à des financements ciblés, les projets seront destinés à la poursuite des actions de restauration physique et à **l'engagement d'actions de préservation et de restauration des zones humides.** Le Plan Rhône 1 a permis de réaliser une 1^{ère} étape avec l'identification des zones humides à enjeux et/ou menacées à l'échelle du fleuve. Le Plan Rhône 2 verra la mise en œuvre d'une stratégie concertée à l'échelle de l'axe Rhône-Saône.

Face au constat encourageant tiré du Plan Rhône 1, il est indispensable d'utiliser cette dynamique pour aller encore plus loin !